



REGLEMENT 2024 - 2025

Objectifs

Développer la pratique de l'Equifun en compétition en région Auvergne Rhône Alpes.

Aider et soutenir les structures dans l'organisation de compétitions officielles d'Equifun.

Ce challenge est participatif, et vise à récompenser les 3 clubs qui accompagneront le plus de cavaliers sur le circuit.

Conditions

Pour pouvoir entrer dans le classement du Trophée Equifun Tour, le club devra

➔ **participer à au moins 2 étapes qualificatives du calendrier défini dans ce présent règlement**

NB : Une participation à « domicile » ne compte pas dans les 2 participations.

Calendrier des étapes qualificatives

- 24 novembre 24 : Les Ecuries du Peillard (38)
- 6 avril 2025 : Unieux (42)
- Date à définir : Ambérieux en Dombes (38)
- 13 avril 2025 : C H Taravas (38)
- Du 24 au 27 avril 2025 : Equimasters Club - Finale régionale Chazey sur Ain (01)
- 18 mai 2025 : C E de la Roche (42)
- 25 mai 2025 : Les Crins de Margeride (43)
- 15 juin 2025 : Equit'Astree (42)

D'autres dates sont en cours de planification, et se seront ajoutées (notamment dans le 01, 69, 43, 26, 63...)

Mode d'attribution des points

Un club obtiendra des points à l'issue de chaque étape à laquelle il participera (étapes inscrites au calendrier ci-dessus + finale régionale à Chazey sur Ain du 24 au 27 avril 2025).

Le nombre de points obtenus dépendra du nombre d'engagements réalisés par le club.

Un engagement réalisé est un parcours où le cavalier a pris le départ. L'élimination éventuelle du cavalier est tout de même validé comme un engagement réalisé.

En revanche, si le cavalier est non partant le jour du concours, son engagement ne compte pas, il n'est pas considéré comme réalisé.

Le calcul se fera selon les règles suivantes :

- **50 points forfaitaires pour l'engagement de 4 cavaliers différents sur le concours.**
- **+ 2 points/tour si le club réalise sur le concours entre 1 et 10 tours**
OU
- **+ 3 points/tour si le club réalise sur le concours entre 11 et 20 tours**
OU
- **+ 4 points/tour si le club réalise sur le concours plus de 21 tours**

Un club organisateur comptabilisera **150 points dans son compteur pour son concours mais ne cumulera pas sur son concours les points en fonction du nombre de tours réalisés ou les 50 points forfaitaires.**

Si un club engage moins de 4 cavaliers différents sur un concours, il ne prendra pas les 50 points forfaitaires, seulement les points par tour.

EX : Pour 3 cavaliers avec 6 tours, le club cumule $2 \times 6 = 12$ points.

Pour la finale à Chazey, du 24 au 27 avril 2025, les points/tour compteront double. Les 50 premiers points forfaitaires ne seront pas doublés.

EX 1 : si un club engage 4 tours (2 tours pour 2 cavaliers) aux Equimasters Club, il reçoit $4 \times 2 \times 2 = 16$ points.

EX 2 : si un club engage 10 tours (au moins 4 cavaliers différents) aux Equimasters Club, il reçoit $50 + (10 \times 2) \times 2 = 90$ points

EX 3 : si un club engage 22 tours (au moins 4 cavaliers différents) aux Equimasters Club, il reçoit $50 + (4 \times 21) \times 2 = 218$ points

Récompenses

Un classement sera établi et disponible régulièrement tout au long du circuit.

Les 3 clubs ayant obtenu le plus de points à l'issue de la dernière étape seront récompensés par le CRE- ARA comme suit :

- 1^{er} prix : récompense d'une valeur de 800 €
- 2^{ème} prix : récompense d'une valeur de 500 €
- 3^{ème} prix : récompense d'une valeur de 300 €

La date et le lieu de la remise des prix du Trophée ne sont pas encore déterminés. Une communication sera faite ultérieurement pour préciser ces modalités.